SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

076467609

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

076467617 076467625 076467633 076467641

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).

070827782 074261004 074287819 074287827 076485254

PENTRON

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Bond 1® Dual Cure Activator

Section 1. Identification

Identificateur de produit SGH : Bond 1® Dual Cure Activator

Autres moyens de identification : Non disponible.

Type du produit : Liquide.

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Produit dentaire : Système de collage à mordançage total

Zone de application : Candidatures professionnelles.

Fabricant : **Pentron Clinical**
1717 West Collins Avenue
Orange, CA 92867-5422
Numéro de téléphone : 1-203-265-7397, Gratuit : 1-800-551-0283

adresse e-mail de la personne responsable de cette FDS : edwin.varela@kavokerrgroup.com

Numéro de téléphone d'urgence : CHEMTREC® (24 heures) États-Unis : 1-800-424-9300
International : +1-703-527-3887

numéro (avec heures d'opération)

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS : Ce produit est dangereux selon la norme Hazard Communication (29 CFR 1910.1200 de l'OSHA).

Les effets sur la santé sont basés sur le matériau non durci.

Classement des substance ou mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES, Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES SÉRIEUSES / IRRITATION OCULAIRE – Catégorie 2
SENSIBILISATION DE LA PEAU - Catégorie 1
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE DE L'ORGANE CIBLE (EXPOSITION UNIQUE) (effets narcotiques) Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Vapeur et liquide hautement inflammables.
Provoque une grave irritation des yeux.
Peut causer une réaction cutanée allergique. Peut provoquer de la somnolence et des étourdissements.

Déclaration de mise en garde

Section 2. Identification des dangers

Prevention : Wear protective gloves. Wear eye or face protection. Keep away from heat, sparks, open flames and hot surfaces. - No smoking. Use explosion-proof electrical, ventilating, lighting and all material-handling equipment. Use only non-sparking tools. Take precautionary measures against static discharge. Keep container tightly closed. Use only outdoors or in a well-ventilated area. Avoid breathing vapor. Wash hands thoroughly after handling. Contaminated work clothing should not be allowed out of the workplace.

Réponse : EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau.
Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des soins médicaux.

Entreposage : Garder dans un endroit fermé à clé. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.

Élimination : Éliminer le contenu et le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Risques non ailleurs classifié : Tout contact prolongé ou répété risque d'entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.

Section 3. Composition/Informations relatives aux ingrédients

Substance/mélange : Mélange

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Numéro CAS/autres identifiants

Numéro CAS : Sans objet.

Code produit : Non disponible.

Ingrédient	Autres noms	%	Numéro CAS
acétone peroxyde de dibenzoyle	acétone peroxyde de dibenzoyle	60 à 100 1 à 5	67-64-1 94-36-0

Toute concentration indiquée sous forme de plage vise à protéger la confidentialité ou est due à une variation de lot.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations applicables, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et ne nécessiterait en conséquence de figurer dans cette section.

Section 4. Mesures de premiers soins

Description des mesures de premiers secours nécessaires

Contact avec les yeux : Aucune mesure spéciale n'est requise. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Inhalation : Aucune mesure particulière n'est requise. En cas d'inhalation, faire prendre l'air à la personne. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau : Aucune mesure particulière n'est requise. En cas de contact, rincer immédiatement la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Ingestion: Rincer la bouche à l'eau. Si le matériau a été avalé et que la personne exposée est consciente, donnez de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne exposée est malade, car les vomissements peuvent être dangereux. Si les effets indésirables pour la santé persiste ou est grave, consulter un médecin.

Symptômes / effets les plus importants, aigus et retardés

Section 4. Mesures de premiers soins

Effets aigu potentiel sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une grave irritation des yeux.

Inhalation : Peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer de la somnolence et des étourdissements.

Contact avec la peau : Dégraissage de la peau. Peut provoquer un dessèchement et une irritation de la peau. Peut causer une réaction cutanée allergique.

Ingestion : Peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC). Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Surexposition signes/symptômes

Contact avec les yeux : Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant : douleur ou irritation
rougeur
d'arrosa
ge

Inhalation : Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant : nausées ou vomissement
mal de tête
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
pertes de conscience

Contact avec la peau : Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant : irritation
rougeurs
sécheresse
fissuration

Ingestion : Non spécifique données.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis, si nécessaire

Remarques pour le médecin : Traiter de façon symptomatique. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifique : Pas de traitement spécifique.

Protection des premiers secours : En cas d'incendie majeur et de grandes quantités : Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Si l'on soupçonne qu'il y a toujours des émanations, le secouriste doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. La réanimation par bouche-à-bouche peut être dangereuse pour la personne qui l'administre.
Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer ou porter des gants.

Voir informations toxicologiques (Section 11)

Section 5. Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Extinction appropriée médias : Utiliser des produits chimiques secs, CO_2, eau pulvérisée (brouillard) ou mousse.

extinction inappropriés médias : Ne pas utiliser un jet d'eau.

Dangers spécifiques résultant du produit chimique : Vapeur et liquide hautement inflammables. Dans un incendie ou s'il est chauffé, une augmentation de la pression se produira et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur / le gaz est plus lourd que l'air et va se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses ou confinées et parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. L'écoulement dans les égouts peut causer un risque d'incendie ou d'explosion.

Thermique dangereuse

Produits de decomposition : Les produits de décomposition peuvent contenir les matières suivantes :
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

Section 5. Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Actions de protection spéciales pour les pompiers : En cas d'incendie majeur et de grandes quantités : Les coupures ouvertes et les peaux abrasées ou irritées ne doivent pas être exposées à ce produit. Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela est possible sans prendre de risques. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés à l'incendie.

Protection spéciale conseil pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec un masque intégral sous pression.

Section 6. Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non urgents personnel : Faibles rejets. Pour utilisation professionnelle uniquement. Manipulation du produit en très petites quantités ou dans des situations où la libération est hautement improbable

Pour les secouristes : Faibles rejets. Voir également les informations dans "Pour les non-secouristes".

Précautions environnementales : Faibles rejets. Éviter l'élimination de la matière déversée ou écoulée et en contact avec le sol, dans les voies d'eau, les canalisations et les égouts. Informer les autorités compétentes dans le cas où le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Les petits déversements : Petite quantité. Pour utilisation professionnelle uniquement. Absorber avec une matière sèche inerte et placer dans un conteneur de déchets approprié.

Grand déversement : Petite quantité. Pour utilisation professionnelle uniquement. Absorber avec une matière sèche inerte et placer dans un conteneur de déchets approprié.

Section 7. Manipulation et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

Mesures de protection : Aucune mesure spéciale n'est requise pour petites quantités dans les conditions normales et prévues d'utilisation du produit. Pour utilisation professionnelle uniquement. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Manipuler avec soin et éliminer de manière sûre.

Conseils sur général

hygiène du travail : Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones de manipulation, de stockage et de traitement de cette substance. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Retirez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrée dans les zones où l'on mange. Voir également la Section 8 pour des informations additionnelles sur les mesures d'hygiène.

Conditions pour un stockage sûr, y compris n'importe quel incompatibilités

: Stocker entre les températures suivantes : 2 à 12 °C (35,6 à 53,6 °F). Stocker conformément aux réglements locaux. Stocker dans une zone séparée et approuvée. Stocker dans un conteneur d'origine protégé des rayons du soleil, dans un endroit sec, frais et bien aéré, éloigné de matières non compatibles, des aliments et des boissons. Garder dans un endroit fermé à clé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Maintenez le conteneur fermé et rendu étanche jusqu'au moment de l'utilisation. Les conteneurs ouverts doivent être refermés hermétiquement et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs sans étiquette. Utiliser un conteneur approprié afin d'éviter une pollution de l'environnement.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Ingrédient	Limite d'exposition
acétone	**ACGIH VLS (États-Unis, 6/2013).** MPT : 500 ppm 8 heures MPT : 1188 mg/m³ 8 heures. LECT : 750 ppm 15 minutes. LECT : 1782 mg/m³ 15 minutes. **OSHA LEP 1989 (États-Unis, 1989/3).** MPT : 750 ppm 8 heures MPT : 1800 mg/m³ 8 heures. LECT : 1000 ppm 15 minutes. LECT : 2400 mg/m³ 15 minutes. **NIOSH LER (États-Unis, 10/2013).** MPT : 250 ppm 10 heures. MPT : 590 mg/m³ 10 heures. **OSHA LEP (États-Unis, 2/2013).** MPT : 1000 ppm 8 heures. MPT : 2400 mg/m³ 8 heures.
peroxyde de dibenzoyle	**ACGIH VLS (États-Unis, 6/2013).** MPT : 5 mg/m³ 8 heures. **OSHA LEP 1989 (États-Unis, 1989/3).** MPT : 5 mg/m³ 8 heures. **NIOSH LER (États-Unis, 10/2013).** MPT : 5 mg/m³ 10 heures. **OSHA LEP (États-Unis, 2/2013).** MPT : 5 mg/m³ 8 heures.

Contrôles techniques appropriés

: Aucune mesure spéciale n'est requise pour petites quantités dans les conditions normales et prévues d'utilisation du produit.

Contrôles d'exposition de l'environnement Aucune mesure spéciale n'est requise pour petites quantités dans les conditions normales et prévues d'utilisation du produit.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Aucune mesure spéciale n'est requise pour petites quantités dans les conditions normales et prévues d'utilisation du produit.

Protection des yeux / du visage : Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé : chimique lunettes anti-éclaboussures.

Protection de la peau

Protection des mains : Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent être portés à tout moment lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. Compte tenu des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, vérifiez lors de l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps de percée pour tout matériau de gant peut être différent pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges composés de plusieurs substances, le temps de protection des gants ne peut pas être estimé avec précision.

Protection du corps : Aucune mesure spéciale n'est requise pour petites quantités dans les conditions normales et prévues d'utilisation du produit.

Autre protection cutanée : Des chaussures appropriées et toute mesure supplémentaire de protection de la peau doivent être sélectionnées en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus, et doivent être approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : Aucune mesure spéciale n'est requise pour petites quantités dans les conditions normales et prévues d'utilisation du produit.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide. [Clair.]

Couleur : Jaunâtre./Jaune.

Odeur : acétone

Seuil d'odeur : Non disponible.

pH : Non disponible.

Point de fusion : -95°C (-139°F)

Point d'ébullition : 56°C (132,8°F)

Point d'éclair : Système fermé: -17,8°C (-0,04°F) [Acétone]

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet.

Inférieure et supérieure explosif limites (d'inflammabilité) : Inférieure : 2.2%

Supérieur : 13%

Pression de vapeur : 24 kPa (180 mm Hg) [température de la chambre]

Densité de vapeur : 2 [Air = 1]

Densité relative : 0,8

Solubilité : Soluble dans les matières suivantes : eau froide et eau chaude.

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Coefficient de partition : n-octanol/eau: Non disponible.

Température d'auto-inflammation : 465°C (869°F)

Température de décomposition : Non disponible.

SADT : Non disponible.

Viscosité : Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée de test spécifique liée à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, réactions dangereuses ne se produira pas.
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter : Éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelles ou flammes). Do not pressurize, cut, weld, solder, drill, grind or expose empty containers to heat ou sources d'inflammation. Ne pas laisser la vapeur s'accumuler dans des zones basses ou confinées.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes, matières réductrices, acides et alcalis.

Ammoniac.
Amines
Oxychlorure de phosphore
Composés chlorés

Produits de décomposition dangereux
: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

Section 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
acétone	CL50 Inhalation vapeur	Rat	76 mg/l	4 heures
	CL50 Inhalation vapeur	Rat	30000 ppm	4 heures
	DL50 Dermique	Lapin	>15800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-
peroxyde de dibenzoyle	DL50 Orale	Rat	6400 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Sur la base des critères du protocole, ce produit est considéré comme non cytotoxique selon la norme ISO 10993-5.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Score	Exposition	Observation
acétone	Yeux - Irritant léger	Lapin	-	10 microliters	-
	Yeux - Irritant modéré	Lapin	-	24 heures 20 milligrammes	-
	Yeux - Irritant sévère	Lapin	-	20 milligrammes	-
	Peau - Irritant léger	Lapin	-	24 heures 500 milligrammes	-
	Peau - Irritant léger	Lapin	-	395 milligrammes	-
peroxyde de dibenzoyle	Yeux - Irritant léger	Lapin	-	24 heures 500 milligrammes	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Classification

Nom du produit/ingrédient	OSHA	IARC	NTP
peroxyde de dibenzoyle	-	3	-

Toxicité reproductrice

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
acétone	Catégorie 3	Sans objet.	Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non disponible.

Danger en cas d'aspiration

Non disponible.

Section 11. Informations toxicologiques

Informations sur le probable

Voies d'exposition : Voies d'entrée anticipées : Orale, Dermique, Inhalation.

Effets aigu potentiel sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une grave irritation des yeux.

Inhalation : Peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer de la somnolence et des étourdissements.

Skin contact : Defatting to the skin. May cause skin dryness and irritation. May cause an allergic skin reaction.

Ingestion : Peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC). Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant :

douleur ou irritation
rougeur d'arrosage

Inhalation : Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant :

nausées ou vomissement
mal de tête
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges perte de conscience

Contact avec la peau : Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant :
irritation
rougeur
sécheresse
gerçures

Ingestion : Non spécifique données.

Effets différés et immédiats et effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Exposition à court terme

Effets immédiats potentiels : Non disponible.

Effets différés potentiels : Non disponible.

Une exposition à long terme

Effets immédiats potentiels : Non disponible.

Effets différés potentiels : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Général : Le contact prolongé ou répété peut assécher la peau et entraîner une irritation, des fissures, et/ou dermatite. Une fois sensibilisé, une réaction allergique sévère est possible en cas d'exposition répétée à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.

Mutagénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.

Tératogénicité Aucun effet significatif ou danger critique.

Effets sur le développement : Aucun effet significatif ou danger critique.

Effets sur la fertilité : Aucun effet significatif ou danger critique.

Mesures numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Exposition
acétone	Aiguë CE50 20,565 mg/l Eau de mer Aiguë CL50 6000000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 10000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 100 mg/l Eau douce Chronique NOEC 4,95 mg/l Eau de mer Chronique NOEC 0,016 ml/L Eau douce Chronique NOEC 0,1 ml/L Eau douce	Algues - Ulva pertusa Crustacés - Gammarus pulex Daphnies - Daphnia magna Poisson - Pimephales promelas - Immature (Oisillon, Nouveau-né, Sevré) Algues - Ulva pertusa Crustacés - Daphniidae Daphnia - Daphnia magna - Nouveau-né	96 heures 48 heures 48 heures 96 heures 96 heures 21 jours 21 jours

Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ingrédient	Test	Résultat	Dose	Inoculum
acétone	OECD 301B Facilement biodégradable - Évolution du CO_2 Test	90,9 % - 28 jours	-	-

Nom du produit/ingrédient	Aquatique demi-vie	Photolyse	Biodégradabilité
acétone	-	-	Facilement

Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit/ingrédient	$LogP_{ow}$	BCF	Potentiel
acétone	-0.23	-	faible
peroxyde de dibenzoyle	3,2	-	faible

Mobilité dans le sol

Sol/eau partition coefficient (K_{OC}) : Non disponible.

Autres effets indésirables : Aucun effet significatif ou danger critique.

Section 13. Considérations d'élimination

Méthodes d'élimination : La production de déchets doit être évitée ou réduire autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et aux exigences des autorités locales régionales.

États-Unis - Liste « U » des déchets toxiques dangereux de la RCRA

Ingrédient	N° CAS	Statut	Numéro de réference
Acétone (I); 2-Propanone (I)	67-64-1	Répertorié	U002

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification DOT	IMDG	IATA
N° UN	UN1090	UN1090	UN1090
Nom d'expédition approprié UN	Solution d'acétone RQ (acétone)	Solution d'ACÉTONE	Solution d'acétone
Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Groupe d'emballage	II	II	II
Risques environnementaux	Non.	Non.	Non.

Informations supplémentaires	**Quantité à déclarer** 5186,7 lbs /2354,8 kg [777,58 gal / 2943,5 L] Les tailles d'emballages expédiés dans des quantités inférieures à la quantité de produits à déclarer ne sont pas soumises aux exigences de la RQ (quantité à déclarer) en matière de transport. **Quantité limitée** Oui. **Instruction d'emballage** **Avion de passagers** Limitation de quantité : 5 L **Avions cargos** Limitation de quantité : 60 L **Dispositions spéciales** IB2, T4, TP1	**Consignes d'urgence (EmS)** F-E, S-D	**Avions passagers et cargo** Limitation de quantité : 5 L Instructions d'emballage : 353 **Avion cargo uniquement**Limitation de quantité : 60 L Instruction d'emballage : 364 **Quantités limitée - Avion de passagers**Limitation de quantité : 1 L Instruction d'emballage : Y341

Précautions particulières pour l'utilisateur : Transport **dans les locaux de l'utilisateur :** toujours transporter dans des conteneurs fermés, droits et sécurisés. Veiller à ce que les personnes qui transportent le produit connaissent la marche à suivre en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac selon à l'annexe II de MARPOL 73/78 et le Recueil IBC : Non disponible.

Section 15. Informations réglementaires

É.-U. Règlements fédéraux : Inventaire aux **États-Unis (TSCA 8b)** : Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés.

Loi sur la qualité de l'eau « Clean Water Act » (CWA) 311 : Acide hydrochlorique

Loi sur la qualité de l'air Section 112 (b) Air dangereux

Polluants (HAPs) Non répertorié

Section 15. Informations réglementaires

Loi sur la qualité de l'air Section 602 Substances de classe I : Non répertorié
Loi sur la qualité de l'air Section 602 Substances de classe II : Non répertorié
Produits chimiques de la liste DEA I (produits chimiques précurseurs) : Non répertorié
Produits chimiques de la liste DEA II (produits chimiques essentiels) : Répertorié

SARA 302/304

Composition/Informations relatives aux ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Sans objet.

SARA 311/312

Classification : Danger d'incendie
Immédiat (aiguë) risque pour la santé

Composition/Informations relatives aux ingrédients

Nom	%	Danger d'incendie	libération de pression soudaine	Réactifs	Immédiat (aiguë) risque pour la santé	Danger différé (chronique) pour la santé
acétone peroxyde de dibenzoyle	60 à 100 1 à 5	Oui. Non.	Non. Non.	Non. Oui.	Oui. Oui.	Non. Non.

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Forme R - Exigences de déclaration	peroxyde de dibenzoyle	94-36-0	1 à 5
Notification des fournisseur	peroxyde de dibenzoyle	94-36-0	1 à 5

Les notifications SARA 313 ne doivent pas être détachées de la FDS et toute copie et redistribution de la FDS doit inclure la copie et la redistribution de l'avis joint aux copies de la FDS redistribuées par la suite.

Règlements des États

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés : ACÉTONE ; PEROXYDE DE BENZOYLE

New York : Les composants suivants sont répertoriés : Acétone ; 2-Propanone

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés : ACÉTONE ; 2-PROPANONE; BENZOYLE PEROXYDE ; PEROXYDE DE DIBENZOYLE

Pennsylvania : Les composants suivants sont répertoriés : 2-PROPANONE; PEROXYDE, DIBENZOYL

Proposition de la Californie. 65

Aucun les composants sont répertoriés.

Section 16. Autres informations

Système d'information sur les matières dangereuses (États-Unis)

Santé	*	2
Inflammabilité		3
Risques physiques		0

Section 16. Autres informations

Prudence : Les cotes HMIS® sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques importants Bien que les cotes HMIS® ne soient pas requises sur les FDS sous 29 CFR 1910. 1200, le préparateur peut choisir de les fournir. Les cotes HMIS® doivent être utilisées avec un programme HMIS® entièrement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Les matériaux HMIS® peuvent être achetés exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est responsable de déterminer le code EPI pour ce matériel.

Agence américaine de protection contre les incendies (États-Unis)

3

Santé2

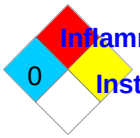

Reproduit avec la permission de NFPA 704-2001, Identification des dangers des matières pour les interventions d'urgence Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce matériel réimprimé ne constitue pas la position complète et officielle de l'Association nationale de protection contre les incendies (NFPA) sur le sujet référencé qui n'est représenté que par la norme dans son intégralité.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce système d'avertissement est destiné à être interprété et appliqué uniquement par des personnes correctement formées pour identifier les risques d'incendie, de santé et de réactivité des produits chimiques. L'utilisateur est renvoyé à un certain nombre limité de produits chimiques avec classifications recommandées dans NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent uniquement être utilisées à titre indicatif. Que les produits chimiques soient classés par la NFPA ou non, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer les produits chimiques le fait à ses risques et périls.

Historique

Date de publication/Date de révision : 09/05/2014

Date de la précédente édition : Aucune validation préalable

Version : 1

Préparé par : IHS

Légende des abréviations : ATE = Estimation de la toxicité aiguë
BCF = Facteur de bioconcentration
SGH = Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques IATA = Association internationale de transport aérien
IBC = Conteneur en vrac intermédiaire
IMDG = Code maritime international pour les marchandises dangereuses
LogPow = logarithme du coefficient de répartition octanol/eau
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("Marpol" = pollution marine)
UN = United Nations

Références : HCS (États-Unis) - Norme de communication des risques Réglementation internationale du transport

Indique l'information qui a changé depuis la version précédente. **Avis au lecteur**

À notre connaissance, les informations contenues dans ce est exactes. Cependant, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.
La détermination finale de l'adéquation de tout produit relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les produits peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom du produit : Gel Etchant
Utilisation du produit : Gel de mordançage

Fabricant : Kerr Corporation
1717 W. Collins Ave.
Orange, CA 92867-5422
ÉTATS-UNIS.

Numéro de téléphone des informations : 1-800-841-1428 (Service à la clientèle)

Numéro de téléphone d'urgence chimique (Déversements de produits chimiques, fuites, incendie, exposition ou accident uniquement) :
CHEMTREC 1-800-424-9300 (aux États-Unis) 1-703-527-3887 (hors des États-Unis)

Date de préparation/révision de la FDS : 27 Décembre 2018

Section 2. Identification des dangers

Classification SGH :
Corrosion de la peau, Catégorie 1A
Lésions oculaires graves Catégorie 1

Éléments d'étiquetage :
Danger!

Phrases de danger
Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.

Phrases de précaution :
Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.
Porter des gants de protection / une protection pour les yeux.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / se douche.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales et nationales.

Section 3. Composition/Informations relatives aux ingrédients

Composant	No CAS	Quantité
Acide phosphorique	7664-38-2	35 à 40%
Spinelle bleu alumine de cobalt	1345-16-0	< 1%

Section 4. Mesures de premiers secours

Inhalation : Transporter immédiatement la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, l'oxygène doit être administré par du personnel qualifié. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Obtenir immédiatement une assistance médicale.

Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation ou des symptômes d'exposition se développent. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Se rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente ou convulsive. Maintenir la victime calme et au chaud. Obtenir immédiatement une assistance médicale.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et à retardement : Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis : Aucune attention médicale immédiate n'est requise.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés) : Utilisez n'importe quel média approprié pour le feu environnant. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau.

Dangers spécifiques résultant du produit chimique : La combustion peut produire du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, des oxydes de phosphore, de l'oxyde métallique, de l'hydrogène.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection complets contre les incendies dans les zones où des produits chimiques sont utilisés ou stockés. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau. Empêcher l'eau utilisée dans la lutte contre les incendies d'entrer dans les égouts ou les cours d'eau naturels.

Section 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence : Évacuer la zone de déversement et éloigner le personnel non protégé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des vêtements et équipements de protection appropriés.

Précautions environnementales : Éviter de libérer dans l'environnement. Signaler le déversement conformément aux réglementations locales et fédérales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Le nettoyage et l'enlèvement rapides sont nécessaires. Absorber les déversements avec des solides inertes et placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales.

Section 7. Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité : Empêcher tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Toujours porter des gants imperméables, des lunettes de protection contre les produits chimiques et des vêtements de protection lors de la manipulation de ce matériau. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé. Ne pas manger, boire ou fumer en zones de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Les contenants vides retiennent des résidus de produit qui peuvent être dangereux. Suivre toutes les précautions de sécurité lors de la manipulation des contenants vides

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités : Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant approuvé fabriqué à partir d'un matériau compatible, bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs ouverts doivent être refermés hermétiquement et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs sans étiquette.

Section 8. Mesures de contrôle d'exposition/ Protection individuelle

Limites d'exposition

Chimique	Limite d'exposition
Acide phosphorique	1 mg/m^3 MPT ACGIH VLS 3 mg/m^3 LECT OSHA LEP
Spinelle bleu alumine de cobalt	0,02 mg/m^3 MPT ACGIH

Contrôles techniques appropriés : Utiliser avec une ventilation d'échappement générale ou locale adéquate pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous des limites d'exposition professionnelle.

Protection respiratoire : Aucun dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation adéquate. Pour les opérations où les limites d'exposition professionnelle sont dépassées, un respirateur approuvé avec des cartouches à particules est recommandé. Le choix de l'équipement dépend du type de contaminant et de sa concentration. Sélectionner conformément aux réglementations applicables et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Pour la lutte contre l'incendie, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Protection des mains : Des gants imperméables sont suggérés pour empêcher le contact avec la peau. Contactez votre fournisseur de gants pour une aide à la sélection.

Protection des yeux : Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si un contact est possible.

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection au besoin pour éviter le contact avec la peau et la contamination des vêtements personnels.

Mesures d'hygiène : Des installations appropriées de lavage des yeux et de la peau doivent être disponibles dans la zone de travail.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence :	Gel bleu	**Odeur :**	Inodore
Seuil d'odeur :	Non disponible	**pH :**	0,5 à 1,5
Point de fusion/congélation :	Non disponible	**Point d'ébullition/ Plage :**	100 °C
Point d'éclair :	Inflammable	**Taux d'évaporation :**	Non disponible
Inflammabilité : (Solide, Gaz)	Sans objet	**Limites d'inflammabilité :**	LIE : Sans objet LSE : Sans objet
Pression de vapeur :	760 mmHg	**Densité de vapeur :**	Non disponible
Densité relative :	1,2	**Solubilités :**	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage : (N-octanol/eau)	Non disponible	**Température d'auto-inflammation :**	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible	**Viscosité :**	Non disponible

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : On ne s'attend pas à ce que le produit soit réactif.
Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation.
Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmement hautes ou basses.
Matériaux incompatibles : Matières comburantes, matières réductrices, métaux, acides, alcalis, humidité, peroxydes, amines.
Produits de décomposition dangereux : Aucun si stocké normalement.

Section 11. Informations toxicologiques

Effets possibles sur la santé :

Inhalation : Peut dégager des gaz, des vapeurs ou de la poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.
Contact avec la peau : Provoque de brûlures cutanées graves.
Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.
Ingestion : Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures. Peut provoquer des brûlures de la bouche, de la gorge et de l'estomac.
Dangers chroniques : Aucun prévu.

Sensibilisation de la peau : Aucun effet indésirable attendu. Composants ne sont pas des sensibilisants.

Sensibilisation respiratoire : Aucune donnée disponible. Ce produit ne devrait pas provoquer de sensibilisation respiratoire.

Mutagénicité sur cellules germinales : Aucun des composants n'est mutagène.

Cancérogène :
Le spinelle bleu d'alumine de cobalt est répertorié comme "possiblement cancérogène pour l'homme" (groupe 2B) par IARC.

Aucun des autres composants n'est répertorié comme cancérigène ou cancérogène potentiel par le CIRC, le NTP, l'ACGIH ou l'OSHA.

Toxicité pour le développement/la reproduction : Aucun des composants n'a été démontré comme causant une toxicité pour la reproduction ou le développement.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique) : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition répétée) : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration : Pas de risque d'aspiration.

Valeurs de toxicité aiguë :
Produit ETA : 3198,8 mg/kg mg/L (Orale); 7198,8 mg/kg (Dermique)
Acide phosphorique : DL50 Dermique rat : 2740 mg/kg; DL50 Orale rat : 1,25 g/kg
Spinelle bleu aluminate de cobalt : DL50 Orale rat : >5000 mg/kg

Section 12. Informations écologiques

Toxicité :
Acide phosphorique : 96 heures CL50 Lepomis macrochirus 60 ppm ; 48 heures CE50 Daphnia magna 105 ppm.

Persistance et dégradabilité : La biodégradation n'est pas applicable aux substances inorganiques.

Potentiel bioaccumulatif : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol : Légèrement soluble.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

Section 13. Considérations d'élimination

Élimination : Pour le produit non utilisé, éliminer conformément aux réglementations fédérales et locales.
Élimination du contenant : Éliminer le contenant vide conformément aux réglementations fédérales et locales.

Section 14. Informations de transport

	Numéro ONU	Nom d'expédition approprié UN	Classe de danger :	Groupe d'emballage	Risques environnementaux
U.S. DOT	UN1805	Solution d'acide phosphorique	8	III	Aucun
UE ADR/RID	UN1805	Solution d'acide phosphorique	8	III	Aucun
IMDG	UN1805	Solution d'acide phosphorique	8	III	Aucun
IATA/ICAO	UN1805	Solution d'acide phosphorique	8	III	Aucun

Précautions particulières pour l'utilisateur : Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés, droits et sécurisés. Veiller à ce que les personnes qui transportent le produit connaissent la marche à suivre en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac Selon l'annexe II MARPOL 73/78 et le code IBC : Sans objet – le produit est transporté uniquement sous forme emballée.

Section 15. Informations réglementaires

Règlement fédéral américain :

Classification des dangers EPA SARA 311/312 : Reportez-vous à la section 2 pour la classification des risques OSHA.

EPA SARA 313 :Ce produit contient les produits chimiques suivants soumis aux exigences de déclaration de rejet annuelle en vertu de SARA Titre III, Section 313 (40 CFR 372) : Aucun

Protection de l'ozone stratosphérique : Ce produit n'est pas connu pour contenir ou avoir été fabriqué avec des substances appauvrissant la couche d'ozone telles que définies dans 40 CFR Part 82, Appendice A à Subpart A.

CERCLA SECTION 103 : Ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration CERCLA; cependant, de nombreux États ont des exigences plus strictes en matière de déclaration des rejets. Signaler les déversements requis en vertu des réglementations fédérales, étatiques et locales

Inventaires internationaux

Inventaire TSCA de l'EPA des États-Unis : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques de la loi TSCA (Toxic Substances Control Act) ou exemptés.

Canada CEPA : Tous les composants de ce matériau sont répertoriés sur la LIS ou exemptés.

Section 16. Autres informations

Date d'effet : 27 Décembre 2018
Remplace la date : 12 Décembre 2014
Résumé de la révision : Toutes les sections – Nouveau format de FDS

Les informations et recommandations énoncées dans le présent document proviennent de sources considérées comme exactes à la date de préparation, cependant, KERR Corporation ne donne aucune garantie quant à l'exactitude ou à la pertinence des recommandations et n'assume aucune responsabilité quant à leur utilisation.